



<https://cimes-sentes.ch>

info@cimes-sentes.ch

## Conditions générales

### Conclusion du contrat

Le contrat entre le client ou la cliente et *Cimes&Sentes* est conclu lors de l'envoi de la confirmation d'inscription. Dès ce moment, les conditions générales décrites ci-dessous s'appliquent.

### Inscription

L'inscription peut se faire par écrit, par téléphone ou oralement. Seules les inscriptions comportant tous les éléments requis seront prises en compte.

### Engagements

*Cimes&Sentes* s'engage:

- à organiser l'excursion du lieu de rendez-vous (départ) au lieu d'arrivée.
- à adapter en tout temps l'itinéraire, la destination et les activités prévues, en fonction des conditions météorologiques et de la condition physique des clients.

Le client ou la cliente s'engage :

- à suivre les instructions de l'accompagnateur ou de l'accompagnatrice lors de l'excursion.
- à informer *Cimes&Sentes* d'éventuels problèmes (de santé, personnels, etc.) liés à sa participation. En l'absence de ces informations, le client ou la cliente garantit avoir les capacités requises (conditions physiques, santé psychique, absence de vertige, équipement adéquat, etc.) pour participer à l'excursion. Si le client ou la cliente ne remplit pas ces engagements, *Cimes&Sentes* peut renoncer à l'excursion et/ou rebrousser chemin. Le client ou la cliente devra alors payer l'intégralité du prix prévu.

### Prix et prestations

Forfaits journaliers :

- CHF 500.- la journée
- CHF 380.- la demi-journée ou soirée

Le prix est divisé par le nombre de participants.

Ces prix se basent sur les tarifs de l'[Association suisse des accompagnateurs en montagne \(ASAM\)](#). Ils comprennent la préparation de la course et l'encadrement des participants. Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter : restauration, location de matériel, hébergement, transport, etc.

Le client / la cliente s'engage à payer le prix convenu dans les délais indiqués.

Les prix sont indiqués en francs suisses. Si *Cimes&Sentes* l'estime nécessaire, un acompte peut être demandé.

## **Annulations**

Les excursions ont en principe lieu par tous les temps. Pour éviter au maximum les annulations, des adaptations de programme peuvent être prévues et décidées d'un commun accord (adaptation du prix, report, réduction de la durée de l'excursion, changement de lieu, etc.)

Annulation par *Cimes&Sentes* :

- pour des raisons personnelles (maladie, accident, etc.) ou si le nombre de participants minimal n'est pas atteint: aucune des parties ne devra payer de frais de rémunération ou d'indemnisation.
- pour des raisons de sécurité, avant ou pendant l'excursion (terrains dangereux en cas de pluie/neige, orages, vents violents, condition physique du client ou de la cliente, etc.) : le client ou la cliente devra payer le forfait journalier.

Annulation par le client ou la cliente :

- deux semaines avant l'excursion : aucun frais ne doit être payé par le client ou la cliente.
- moins de deux semaines avant l'excursion et plus de 24 heures à l'avance : 50% du forfait journalier devra être payé par le client ou la cliente
- moins de 24 heures à l'avance : 100% du forfait journalier devra être payé par le client ou la cliente

Sous conditions, le client ou la cliente peut se faire remplacer par une autre personne.

## **Assurances et responsabilité**

*Cimes&Sentes* s'engage à assurer de manière optimale la sécurité du client ou de la cliente, un risque subsistant toujours. *Cimes&Sentes* exclut toute responsabilité. Le client ou la cliente renonce à toute prétention en dommages et intérêts ou toute autre indemnité.

### Assurances et responsabilité civile

En s'inscrivant à une sortie, le client ou la cliente atteste être au bénéfice des assurances suivantes :

- assurance responsabilité civile
- assurance maladie et accident comprenant le rapatriement par hélicoptère. A défaut, une carte de sauvetage peut être obtenue par un don auprès de [www.airglaciers.ch](http://www.airglaciers.ch) ou [www.rega.ch](http://www.rega.ch)

Une assurance annulation est recommandée.

## **Droit applicable et for juridique**

Seules les dispositions du droit suisse s'appliquent. En cas de litige, le for juridique est situé dans le canton de Vaud, en Suisse.